

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

1^{er} DECEMBRE 1998

PROJET DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET
DU 17 JUILLET 1987 SUR L'AUDIOVISUEL
ET ASSURANT LA TRANSPOSITION
DE LA DIRECTIVE 97/36/CE DU 30 JUIN 1997
ET DE LA DIRECTIVE 95/47/CE DU 24 OCTOBRE 1995

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION
PAR MM. TAHAY, FICHEROULLE, MME FOUCART, ET M. GRAFE

(1) Voir Doc. n° 268 (1997-1998) nos 1 à 7.

Amendement n° 6

A l'article 12, ajouter un second alinéa rédigé comme suit :

« Il fait part des programmes qu'il diffuse au CSA. »

Justification

Vu la liberté laissée aux câblodistributeurs dans la diffusion de programmes, il paraît opportun que ces derniers fassent part de leurs choix au CSA afin qu'il ait une vision d'ensemble du champ audiovisuel en Communauté française.

C. TAHAY.
P. FICHEROULLE.
S. FOUCART.
J.-P. GRAFE.